



SPECIAL PLACEMENTS

SOYEZ UN CITOYEN RESPONSABLE DANS VOS PLACEMENTS ET VOS COMPORTEMENTS.

TISSU ISSU DE L'AGRICULTURE DURABLE.

PRIVILÉGIEZ LES TRANSPORTS À FAIBLE ÉMISSION DE CO₂.

LUNETTES EN PLASTIQUE RECYCLÉ.

OPTEZ POUR LES LÉGUMES BIO EN CIRCUIT COURT.

DANS LA MESURE DU POSSIBLE ÉVITEZ CE GENRE DE CHAUSSURES.



Des placements solidaires

Engagement. Investissements en direct, sicav, fonds de partage, livrets... Quatre solutions pour soutenir des associations.

PAR ÉRIC LEROUX

A côté de l'investissement socialement responsable, il existe une autre famille de placements : l'épargne solidaire. Ici, pas question de compter sur un enrichissement fort et rapide – quoiqu'il puisse aussi être au rendez-vous –, mais vous aurez l'assurance que votre argent a un impact puissant en aidant directement des associations ou entreprises qui recherchent, avant tout, la plus-value sociale ou environnementale, ou la solida-

rité internationale. Pour jouer la carte de l'épargne solidaire, plusieurs possibilités existent. La plus répandue est celle des fonds solidaires, que l'on trouve systématiquement dans l'épargne salariale et qui est appelée à se généraliser dans l'assurance-vie. Le principe est simple : sur 100 euros investis dans l'un de ces fonds, 90 à 95 euros sont placés sur les marchés financiers traditionnels et 5 à 10 euros sont orientés vers le financement d'entreprises ou d'organismes solidaires reconnus par les pouvoirs publics.

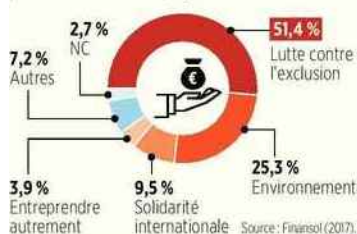
Un bilan social fort

Selon Finansol, l'épargne solidaire a permis, en 2017, de créer ou consolider 45 000 emplois et de reloger 3 700 personnes exclues du logement. Elle a aussi conduit à fournir de l'électricité renouvelable à 36 000 foyers et à soutenir plus de 80 acteurs du développement économique (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...) dans les pays en développement. Au total, plus de 352 millions d'euros ont été investis dans les différents projets. Une hausse de 25 % sur un an ■



L'exclusion en tête des priorités

Répartition du financement solidaire, par utilité sociale des projets financés



La performance dépendra donc principalement de l'évolution des marchés financiers d'élection du fonds, comme dans la gestion classique; la part solidaire ne rapporte généralement rien ou très peu, ce qui peut conduire à limiter les hausses quand les marchés s'envolent, mais à circonscrire les pertes quand ils baissent, car ce «compartiment» solidaire est assez stable.

Autre possibilité: les placements dits de partage. Qu'ils s'agisse de livrets, de fonds ou d'assurance-vie, ils prévoient que tout ou partie des gains engrangés sont attribués, sous forme de don, à une association d'utilité publique. Ce n'est donc pas l'épargne elle-même qui irrigue le circuit solidaire, mais les dons qui sont distribués. Des dons de plus en plus bas, puisque les placements sécuritaires – les plus représentés, par exemple au travers des livrets – ne rapportent quasiment plus rien.

La voie royale pour investir solidaire, avec un engagement fort et une réelle transparence, reste cependant celle de l'investissement direct au cœur des entreprises solidaires, que ce soit sous forme d'actions (non cotées), de parts sociales



Cité. L'association Baluchon, mon dîner maison, à Romainville, est financée grâce à l'épargne solidaire.

ou plus rarement d'obligations. Dans ce cas, la totalité de la somme consacrée à ce type de finance est directement investie dans une structure répondant aux critères «solidaires». Plusieurs possibilités sont offertes: soutenir des organismes œuvrant pour le logement des personnes défavorisées (Caritas Habitat, Habitat & Humanisme, UrbanCoop...), favoriser le développement de l'agriculture biologique (Terre de liens...), les énergies renouvelables (Energie partagée). Mais aussi, de manière indirecte, au travers de sociétés de capital-risque solidaire qui investissent elles-mêmes dans les entreprises ayant un intérêt social ou environnemental, et généralement en phase de démarrage. La plupart ont une orientation régionale et permettent d'aider au lance-

ment d'entreprises près de chez soi: Herrikoa au Pays basque français, Femu Qui en Corse, par exemple. Et si vous préférez choisir vous-même des créateurs pour les aider à se lancer ou à se développer, la plateforme de financement collaboratif Lita.co propose de nombreux projets en mal de financement, la plupart avec des perspectives de gain financier.

Réduction d'impôt. Si l'investisseur ne doit pas espérer une forte rentabilité de ces investissements, il obtient en général une bonne sécurité de son capital, qui ne baisse pas, et peut même parfois espérer un léger bonus, sous forme de rendement annuel ou d'une revalorisation des parts. Dans la plupart des cas s'ajoute un avantage rapide sous forme de réduction d'impôt: l'achat d'actions solidaires (hors énergies renouvelable) ouvre en général droit à une économie représentant 18% de la somme investie.

Pour investir avec la certitude d'aider véritablement des organismes solidaires, mieux vaut retenir des produits financiers ayant obtenu le label de Finansol, l'association de promotion de la finance solidaire. «En 2018, nous avons labellisé 19 nouveaux produits solidaires, 8 ont été délabellisés, de sorte que le nombre de produits labellisés est passé de 150 fin 2017 à 161 fin 2018», se félicite son président, Frédéric Tiberghien. Ils figurent tous sur le site de l'association (www.finansol.org) et permettent de répondre à différents besoins patrimoniaux ■

PASCAL XICLIANA / MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le LDDS, un faux placement solidaire

Ex-Codevi, ex-livret de développement durable, le LDDS («s» pour solidaire) pourrait être le réceptacle idéal d'une épargne solidaire, puisqu'il est présent dans tous les établissements bancaires, sans frais, ni impôts, ni prélèvements sociaux, et qu'il rapporte la même chose que le livret A, soit 0,75% par an. Mais, comme le regrette Frédéric Tiberghien: «il n'a de solidaire que le nom»... En cause? Une utilisation non normée des sommes collectées, qui servent surtout à financer des petites entreprises,

qu'elles soient solidaires ou non. La loi Sapin 2 de 2016, qui ajoutait le «s» de solidaire au LDD, devait modifier la donne en offrant à chaque souscripteur d'opter pour une orientation de son épargne vers le financement d'organismes de ce type. Au grand désespoir de Finansol et du monde solidaire, les indispensables décrets d'application ne sont toujours pas sortis, empêchant la mutation de ce livret qui renferme plus de 100 milliards d'euros d'épargne ■